

JUSTIFICATIF DE PARUTION

Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure.

Identifiant annonce : 7287609501

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital de 480 000 Euros, représentée par son Président, Patrick LELIEVRE, déclarons avoir publié le texte intégral d'annonce légale ci-dessous :

Cliquez ici :

<https://annonces-legales.actu.fr/a/7287609501>

Cette annonce a été mise en ligne le **7 avril 2022** sur **Actu.fr**
Pour le département : **63 - PUY DE DOME**



**8, Avenue Léonard de Vinci
CLERMONT-FERRAND**

AVIS DE DISSOLUTION SANS LIQUIDATION

Par décision du 31/03/2022, l'associée unique personne morale, la société SERRIC HOLDING, SARL au capital de 252.000 €, 4 place de la Victoire – Clermont-Ferrand (63000), immatriculée sous le numéro 444 820 781 RCS Clermont-Ferrand, a décidé conformément aux dispositions de l'art. 1844-5 al. 3 du Code civil, la dissolution par confusion de patrimoine et sans liquidation de la SCI JONQUILLE à compter du 31/03/2022.

Cette dissolution entraîne la transmission universelle du patrimoine de la SCI JONQUILLE au profit de la Société SERRIC HOLDING, associée unique personne morale de la SCI JONQUILLE, sans qu'il y ait lieu à liquidation, sous la réserve qu'à l'issue du délai d'opposition de 30 jours à compter de la date de publication du présent avis auprès du Tribunal compétent, délai accordé par la loi aux créanciers sociaux, lesdits créanciers n'aient pas formé opposition à la dissolution ou, en cas d'opposition, que celles-ci soient rejetées en première instance ou que le remboursement des créances ait été effectué ou les garanties constituées. Les oppositions seront reçues au Tribunal de commerce de Clermont-Ferrand. La disparition de la personnalité morale et la radiation de la société au RCS de Clermont-Ferrand s'effectuera à l'expiration du

délai d'opposition des créanciers. Mention sera faite au
RCS de Clermont-Ferrand.

*Cet aperçu est donné à titre purement indicatif.
Il ne reflète pas forcément la composition de l'annonce telle qu'elle sera publiée.*

Patrick LELIEVRE
Président de Médialex

